

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 1 de 11

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

KEM 936, Comp. A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

#### Utilisations déconseillées

sans limitation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: FRIULSIDER S.p.A.

Rue: Via Trieste 1

Lieu: I-33048 San Giovanni al Natisone, Udine

Téléphone: +(39) 0432 747911

e-mail: environmental@friulsider.com; info@friulsider.com

Internet: www.friulsider.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France: +(33) 975181407

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1B

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diméthacrylate de tétraméthylène

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

p-tert-Butylcatechol

Mention Attention

d'avertissement:

**Pictogrammes:** 



# Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 2 de 11

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité	
	Nº CE	Nº Index	№ REACH		
	Classification selon règlement	(CE) nº 1272/2008 [CLP]	•		
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylè	ne		15 - < 20 %	
	218-218-1		01-2119967415-30		
	Skin Sens. 1B; H317		•		
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				
	248-666-3		01-2119490226-37		
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319	•			
38668-48-3	1,1´-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol				
	254-075-1				
	Acute Tox. 2, Eye Irrit. 2, Aquat				
98-29-3	p-tert-Butylcatechol			< 1 %	
	202-653-9		01-2119548368-28		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skir H302 H314 H318 H317 H410				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### **Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Traitement médical nécessaire.

# Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 3 de 11

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Dioxyde de carbone (CO2).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

# Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

# Indications concernant le stockage en commun

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage : 5-25°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 4 de 11

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylène						
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	14,5 mg/m³			
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour			
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,3 mg/m <sup>3</sup>			
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour			
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour			
27813-02-1	O2-1 Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol						
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	14,7 mg/m³			
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour			
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,8 mg/m³			
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour			
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour			
38668-48-3	1,1´-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol						
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	2 mg/m <sup>3</sup>			
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour			
98-29-3	p-tert-Butylcatechol						
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	1,6 mg/m <sup>3</sup>			



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 5 de 11

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation			
Milieu enviror	nnemental	Valeur		
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylène			
Eau douce		0,087 mg/l		
Eau de mer		0,0087 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	3,12 mg/kg		
Sédiment ma	rin	0,312 mg/kg		
Micro-organis	licro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			
Sol		0,573 mg/kg		
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol			
Eau douce		0,904 mg/l		
Eau de mer		0,904 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	6,28 mg/kg		
Sédiment ma	rin	6,28 mg/kg		
Micro-organis	10 mg/l			
Sol		0,727 mg/kg		
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol			
Eau douce		0,017 mg/l		
Eau de mer		0,0017 mg/l		
Sédiment d'e	au douce	0,0782 mg/kg		
Sédiment ma	rin	0,00782 mg/kg		
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	199,5 mg/l		
Sol		0,005 mg/kg		
98-29-3	p-tert-Butylcatechol			
Eau douce		0,12 mg/kg		
Eau de mer	Eau de mer			
Sédiment d'e	Sédiment d'eau douce			
Sédiment ma	rin	0,069 mg/kg		
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,16 mg/l		

# 8.2. Contrôles de l'exposition



# Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### **Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 6 de 11

conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,4mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374) Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,5mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

# Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

# **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte

Couleur: beige clair

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle non déterminé

d'ébullition:

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

Température d'auto-inflammabilité

solide: non déterminé gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Hydrosolubilité:

non déterminé

1,77 g/cm³

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 7 de 11

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylène					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>3000	Lapin		
27813-02-1	Acide méthacrylique, i	monoester a	vec propa	ne-1,2-diol		
	par voie orale	DL50 mg/kg	11200	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin		
38668-48-3	1,1´-(p-Tolyimino)dipro	pane-2-ol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	27,5	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>2000			
98-29-3	p-tert-Butylcatechol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	815	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	1331	Rat		

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038

Page 8 de 11

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d] Es	oèce	Source	Méthode	
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylène							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	32,5	96 h				
	Toxicité pour les algues	NOEC	2,11 mg/l	3 d				
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	5,09	21 d				
	Toxicité bactérielle aiguë	(32,5 mg/l	)					
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	379 mg/l	96 h				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>97,2	72 h				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>143	48 h				
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>97,2					
	Toxicité pour les crustacés		45,2	21 d				
98-29-3	p-tert-Butylcatechol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,12	96 h				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10,17	72 h				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,48	48 h				
	Toxicité bactérielle aiguë	(16 mg/l)		3 h				

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylène				
	OECD 310	84%	28		
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol				
	OECD 310	81%	28		

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
2082-81-7	diméthacrylate de tétraméthylène	3,1
38668-48-3	1,1'-(p-Tolyimino)dipropane-2-ol	2,1

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **KEM 936, Comp. A**

Code du produit: SDB0038 Date de révision: 23.10.2017 Page 9 de 11

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION. DE LA FORMULATION. DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## **Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU:

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

**Transport fluvial (ADN)** 

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	KEM 936, Comp. A	
Date de révision: 23.10.2017	Code du produit: SDB0038	Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU: transport.

transport:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 12,39 g/l

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales** 

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,9,15.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. A

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0038 Page 11 de 11

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. B

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 1 de 9

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

KEM 936, Comp. B

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Mortier composite pour ancrages et fixages composant B (durcisseur)

#### Utilisations déconseillées

sans limitation

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: FRIULSIDER S.p.A.

Rue: Via Trieste 1

Lieu: I-33048 San Giovanni al Natisone, Udine

Téléphone: +(39) 0432 747911

e-mail: environmental@friulsider.com; info@friulsider.com

Internet: www.friulsider.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC France: +(33) 975181407

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

nrolonaée

Très toxique pour les organismes aquatiques.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle

**Mention** Attention

d'avertissement:

**Pictogrammes:** 



#### Mentions de danger

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

# Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**KEM 936, Comp. B** 

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 2 de 9

P501 locale/régionale/nationale/internationale.

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation

#### 2.3. Autres dangers

cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité		
	Nº CE	Nº Index	№ REACH			
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					
	202-327-6	617-008-00-0	617-008-00-0 01-2119511472-50			
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

# Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les veux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

#### Movens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Poudre d'extinction

Jet d'eau pulvérisée

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. B

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 3 de 9

Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Utilser un équipement de protection personnel.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

# Indications concernant le stockage en commun

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

température de stockage 5 - +25°C

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir section 1.2

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. B

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 4 de 9

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle	-	5		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme		dermique		13,3 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	39 mg/m³	

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation				
Milieu environnemental					
94-36-0	4-36-0 peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
Eau douce					
Eau de mer		0,000002 mg/l			
Sédiment d'eau douce		0,013 mg/kg			
Sédiment marin		0,001 mg/kg			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition





# Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

# Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,4mm NBR (Caoutchouc nitrile) > 480min (EN 374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,5mm NBR (Caoutchouc nitrile) > 480min (EN 374)

# Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. B

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 5 de 9

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte Couleur: noir

Odeur: caractéristique

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle non déterminé

d'ébullition:

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non déterminé gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non déterminé gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

Densité:

1,77 g/cm³

Hydrosolubilité:

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:non déterminéDensité de vapeur:non déterminéTaux d'évaporation:non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

voir section 10.3

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agent oxydant

## 10.4. Conditions à éviter

voir section 7.2



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. B

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 6 de 9

#### 10.5. Matières incompatibles

agent oxydant, fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle						
	1	DL50 >5000 mg/kg	Rat				

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

OECD 201 (Desmodesmus subspicatus.)

IC10: (0 - 72h) = 60 mg/lIC50: (0 - 72h) = > 500 mg/l

OECD 202 (Daphnia magna (puce d'eau géante) )

EC0/NOEC (48h) = 100 mg/lEC50 (48h) = > 500 mg/lEC100 (48h) = >> 500 mg/l

OECD 203 (Brachydanio rerio )

LC0/NOEC = 500 mg/l LC50 = > 500 mg/l LC100 = >>500 mg/l

Nº CAS	Substance	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0602	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0711		Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,11 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,02		Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,001		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	(35 mg/l)		0,5 h	·	OECD 209	

# 12.2. Persistance et dégradabilité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. BDate de révision: 23.10.2017Code du produit: SDB0039Page 7 de 9

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation					
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					
	OECD 301D	71%	28			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	3,2

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

# 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**KEM 936, Comp. B** 

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 8 de 9

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

transport.

**Transport fluvial (ADN)** 

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU:

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

transport. 14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.1. Numéro ONU:

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

transport. 14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

**DANGEREUX POUR** non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# KEM 936, Comp. B

Date de révision: 23.10.2017 Code du produit: SDB0039 Page 9 de 9

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 15,93 g/l

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales** 

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,15.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration. 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)